



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE**

TOME SPECIAL N°2

RH

**MOIS DE
MARS
2021**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
MARS 2021
TOME SPECIAL RH**

SOMMAIRE

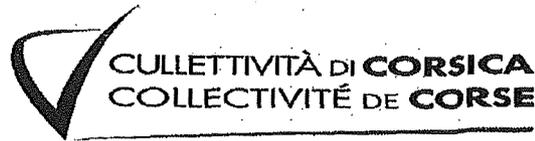
Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

ARRETES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES D'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION INTERNE ET RESSOURCES HUMAINES.

- Arrêté n°2021-3010 en date du 10 mars 2021, abrogeant des fonctions d'encadrement et de délégation de signature de Madame Isabelle Salvadori.....p4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE
DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA
COMMUNICATION INTERNE ET DES
RESSOURCES HUMAINES.



ARRETE N° 2021-3010

ABROGEANT DES FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE DELEGATION DE SIGNATURE DE MADAME
ISABELLE SALVADORI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.4422-25 ;
- VU la loi n°83/364 en date du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84/53 en date du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la loi n°2015-991 en date du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 30 ;
- VU l'arrêté n°2020-13880 du 01 octobre 2020 portant nomination de Mme Marie-Christine BERNARD-GELABERT en qualité de Directrice Générale des Services ;
- VU le comité technique du 14 mars 2018 ;
- VU le comité technique du 25 juin 2018 ;
- VU le comité technique du 28 janvier 2019 ;
- VU le comité technique du 23 avril 2019 ;
- VU les comités techniques des 13 et 26 novembre 2019 ;
- VU le comité technique du 13 décembre 2019 ;
- VU le comité technique du 21 février 2020 ;
- VU le comité technique du 11 septembre 2020 ;
- VU le comité technique du 30 septembre 2020 ;
- VU l'arrêté portant organisation des services n° 2019 - A - 458 du 26 juillet 2019 ;
- VU l'arrêté n°2018-A-305 en date du 12 décembre 2019, portant nomination de madame Isabelle SALVADORI, en qualité de directrice adjointe des services et transports routiers au sein de la direction des transports et de la mobilité, DGA en charge du patrimoine des infrastructures de transports, mobilités et bâtiments.
- VU l'arrêté n°2019-A-092 en date du 15 avril 2019, portant délégation de signature à madame Isabelle SALVADORI ;

Considérant la mobilité de madame Isabelle SALVADORI ;

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services;

ARRETE

ARTICLE 1ER :

Abroge l'arrêté n°2018-A-305 en date du 12 décembre 2019, portant nomination de madame Isabelle SALVADORI, en qualité de directrice adjointe des services et transports routiers au sein de la direction des transports et de la mobilité, DGA en charge du patrimoine des infrastructures de transports, mobilités et bâtiments.

ARTICLE 2 :

Abroge l'arrêté n°2019-A-092 en date du 15 avril 2019, chargeant de fonctions d'encadrement et portant délégation de signature de madame Isabelle SALVADORI en qualité de directrice adjointe des services et transports routiers au sein de la direction des transports et de la mobilité, DGA en charge du patrimoine des infrastructures de transports, mobilités et bâtiments..

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services et le Payeur Régional sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la collectivité de Corse.

Notifié le

Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du tribunal administratif.

Date

Signature

AIACCIU, U 10.03.2021

Le Président du Conseil exécutif de Corse

U Presidente

Gilles SIMEONI



LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1